

# Echanges Méditerranéens actualités



la lettre mensuelle

Mars 2012  
n°13

Site internet de l'association : <http://aem.portail-gref.org>



## Editorial

Dans ce numéro

- ▶▶ Editorial du Président
- ▶▶ La politique d'aménagement du territoire et la conservation des sols en Algérie
- ▶▶ L'Agence française des villes et territoires méditerranéens durables
- ▶▶ Lectures et publications signalées
- ▶▶ In memoriam Jacques Belleville
- ▶▶ Bulletin d'adhésion 2012

Le 6<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau est en pleine effervescence à Marseille, dans la recherche, l'exposé et la validation de solutions aux enjeux nombreux, complexes et difficiles que pose l'utilisation durable de la ressource rare qu'est l'eau.

« *Echanges Méditerranéens* » participe par la présence d'**André Barbaroux**, administrateur, et par la mise à disposition sur le stand des associations françaises de la feuille de présentation de l'association et de la synthèse des XI<sup>èmes</sup> Rencontres d'octobre 2010 à Aix-en-Provence. Nous en espérons de nombreux contacts, une notoriété confirmée et des adhésions nouvelles.

Pendant que la mise en forme du Cahier présentant les actes du Colloque de Khenchela se poursuit sous la direction de **Pierre Fauré** et que le rapport de dépouillement du questionnaire est en cours de finalisation, les membres du bureau, suivant les orientations arrêtées en Assemblée et Conseil, ont pris contact avec des associations partenaires afin d'identifier des thèmes porteurs et d'intérêt commun pour nos « *Rencontres et Colloques* ».

Aujourd'hui, le thème de la sécurité alimentaire dans le bassin méditerranéen est mobilisateur auprès de nos membres et de partenaires potentiels. A ce stade encore exploratoire et préliminaire, beaucoup de points restent à préciser sur le thème lui-même : son extension géographique (limitée au « *petit bassin* » occidental ou étendue à l'ensemble), sa définition technique (liaison avec le thème de l'eau, extension aux nouvelles approches agronomiques, agroforesterie...), ainsi que sur le calendrier de mise en œuvre et le lieu. Les semaines qui viennent, libérées de la tension de l'événement Forum, nous permettront de recueillir vos réactions puis de proposer à vos avis et commentaires un projet de Colloque et de XIII<sup>èmes</sup> Rencontres pour l'année 2012. Le thème des « *signes de qualité* » a été également proposé ; il pourrait être fort intéressant de le promouvoir pour le Colloque suivant, qui devrait se tenir comme d'usage dans un des pays du sud.

Le bureau espère que ce futur projet relancera à la fois la dynamique des vice-présidences, appelées à contribuer sous des formes à définir, voire à inventer, et l'interaction entre membres via des forums d'échanges vivants et partagés. Il devra permettre de travailler en étroite coordination avec de nouveaux partenaires et en particulier des instituts de formation et des universités.

Voici une perspective de printemps riche d'espérances pour notre association et des motivations sérieuses pour, après le repos hivernal, susciter vos contributions, amis lecteurs, au partage d'idées, de propositions, de lectures, de rapports, et – bien sûr - **le renouvellement de votre adhésion.**

Bien à vous,

**Jean Jaujay**  
**Président d'Echanges Med**

# Extrait des interventions au Colloque de Khenchela en Algérie

Ministère de l'Aménagement du Territoire et  
de l'Environnement

La Politique d'Aménagement du Territoire et  
la conservation des sols en Algérie.

## LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA CONSERVATION DES SOLS EN ALGERIE

par

**Boualem FIOTMANE, sous-directeur au  
Ministère de l'aménagement du territoire et de  
l'environnement (Alger).**

En exergue de sa présentation, **Boualem FIOTMANE** rappelle 2 données essentielles de l'Algérie

- Population : 34,5 millions d'habitants (RGPH 2008);
- Superficie 2.381.741 km<sup>2</sup>;

Il présente et analyse ensuite l'état des lieux du territoire en insistant sur les grandes disparités que ces caractéristiques confèrent au contexte national en termes de : configurations géographiques, répartition du peuplement, grandes variations climatiques, ressources naturelles.

Il livre à l'appui quelques illustrations suivant 3 grands zonages :

<input type="checkbox"/> <b><u>1- Région Nord- littoral:</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concentration de la population: 63%;</li> <li>- Espace réduit: 4% du territoire national;</li> <li>- Concentration des activités économiques;</li> <li>- Disponibilités des ressources naturelles (sol fertile, eau, forêts);</li> <li>- Disponibilité des infrastructures (aéroports, ports, routes, rail...);</li> <li>- Bonnes conditions climatiques en général.</li> </ul>	<p>→ <b><u>Problématique de littoralisation</u></b></p>
<input type="checkbox"/> <b><u>2- Région hauts plateaux</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abrite 28% de la population ;</li> <li>- Représente 13% de la superficie du territoire ;</li> <li>- Sols pauvres ;</li> <li>- Rareté de l'eau ;</li> <li>- Climat semi aride à tendance aride ;</li> <li>- Faible couvert végétal ;</li> <li>- Surpâturage ;</li> <li>- Important élevage ovin ;</li> <li>- Potentialités : développement énergie éolien.</li> </ul>	<p>→ <b><u>Problématique de désertification</u></b></p>
<input type="checkbox"/> <b><u>3- Région Sud</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abrite 9% seulement de la population ;</li> <li>- Représente 83% du territoire national ;</li> <li>- Aridité du climat, sécheresse ;</li> <li>- Potentialités en eaux souterraines importantes ;</li> <li>- Potentialités : développement du tourisme, agriculture saharienne (palmier dattier, maraîchage sous serre, cultures fourragères adaptées) ;</li> <li>- Richesses minières appréciables (hydrocarbures, gisements miniers)</li> <li>- Potentialités : développement énergie solaire.</li> </ul>	<p>→ <b><u>Région à promouvoir</u></b></p>

## La politique d'aménagement du territoire

La politique d'aménagement du territoire est traduite par la loi n°01-20 du 12/12/ 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire (loi mère).

Elle définit les orientations et les instruments d'aménagement du territoire de nature à garantir un développement harmonieux et durable de l'espace national selon les spécificités et les atouts de chaque territoire régional. Elle accorde une importance particulière à la représentation et à la valorisation des espaces spécifiques (littoral, zones de montagnes...).

*Cette politique se décline notamment par de nombreux plans, règlements et schémas nationaux et/ou locaux, généraux ou sectoriels ; exemples : SNAT - Schémas directeurs sectoriels et Schémas spécifiques d'aménagement (schémas directeurs d'aménagement des aires métropolitaines SDAAM; schéma directeur d'aménagement du littoral SDAL : Règlement des massifs montagneux; schéma national de conservation des sols et de lutte contre la désertification SNCSLCD, etc.....).*

L'adoption par le Parlement et la promulgation par le Président de la République, de la loi n° 10-02 du 29 juin 2010, portant approbation du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), élaboré conformément à la loi 01-20 du 12 décembre 2001 précitée, permettent aujourd'hui au Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement d'affronter les défis majeurs du moment :

- défi écologique (notamment, pénurie d'eau au regard des besoins urbains, industriels et agricoles – exploitation et conservation des sols – gestion patrimoniale des milieux et des ressources),
- défi démographique et social (notamment emploi, alphabétisation, pauvreté, sécurité),
- défi économique (notamment compétitivité, attractivité),

à l'aide d'une politique dotée d'instruments législatifs, réglementaires, organisationnels, financiers et fiscaux.

*Ainsi dans le cadre de contributions permettant d'éclairer, de préciser et d'orienter les travaux du SNAT sur le plan territorial, sectoriel, prospectif et opérationnel, chaque entité territoriale identifiée (comme celle par exemple des Hauts Plateaux de l'Est évoquée précédemment) a fait l'objet de démarches interactives (entre les différents ministères : comités intersectoriels) et participatives (entre les administrations locales et les autres acteurs territoriaux : comités de wilaya, comités de daïra, cellule d'animation rurale communale), sur des bases et analyses qui ont été et seront exposées lors de ce Colloque.*

### LES SIX ENJEUX MAJEURS DU SNAT

Le territoire national fait face à une série de contradictions. Aux tensions sociales et sociétales, rurales et urbaines, s'ajoutent des problématiques, de nature structurelle, identifiées par le SNAT. Six enjeux majeurs ont été mis en évidence :

1. **l'épuisement des ressources, principalement de l'eau,**
2. **la crise du rural,**
3. **le décrochage démo-économique,**
4. **la crise urbaine,**
5. **l'ouverture de l'économie nationale et ses enjeux,**
6. **la consolidation du lien territorial et la gouvernance territoriale.**

### LES QUATRE LIGNES DIRECTRICES ET LES VINGT PROGRAMMES D'ACTION TERRITORIALE

Quatre lignes directrices viennent structurer le SNAT et répondre aux enjeux du développement du territoire national tels qu'ils ont été identifiés dans le diagnostic puis déclinés en futurs possibles dans les différents scénarios :

- La ligne directrice n° 1 : Vers un territoire durable.**
- La ligne directrice n° 2 : Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial.**
- La ligne directrice n° 3 : Créer les conditions de l'attractivité et la compétitivité des territoires.**
- La ligne directrice n° 4 : Réaliser l'équité territoriale.**

Les lignes directrices s'appuient sur la réalité du territoire national et des politiques sectorielles ou territoriales qui y sont menées. Elles intègrent donc un grand nombre de dispositifs et de projets existants mais s'efforcent de les mettre en perspective avec les enjeux de développement spatial propres au SNAT.

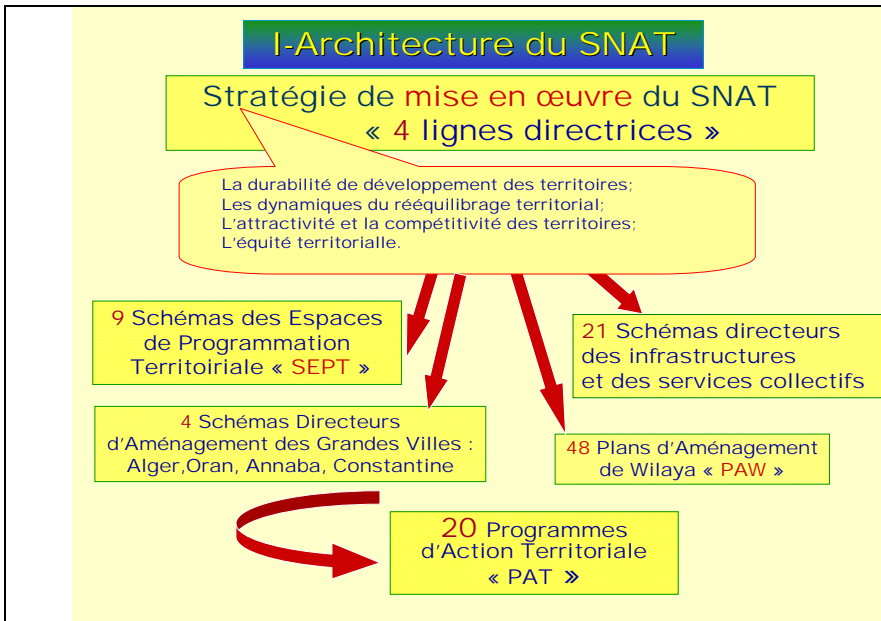
⇒ Ces lignes directrices sont mises en œuvre à la faveur de 20 Programmes d'action territoriale « PAT ».

Les Programmes d'action territoriale constituent des programmes opérationnels. Leur ampleur, leur complexité ou leur caractère transversal, en font des opérations de longue haleine, fédérant des acteurs variés et multiples. Les lignes directrices ne constituent, toutefois, qu'une étape dans leur élaboration. Elles ont ainsi vocation à servir de support et à être discutées et déclinées de manière territoriale à l'échelle des espaces de programmation territoriale par les autorités locales (les walis et les élus locaux)

Par exemple, la ligne directrice N°1 : vers un territoire durable se décline en 5 PAT qui sont :

- PAT 1 : la durabilité de la ressource en eau,**
- PAT 2 : la conservation des sols et la lutte contre la désertification,**
- PAT 3 : les écosystèmes,**
- PAT 4 : les risques majeurs,**
- PAT 5 : le patrimoine culturel.**

## Le SNAT



Objet du Schéma national d'aménagement du territoire.

Le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), est un document législatif de cohérence et de concertation des politiques et des actions de développement. Il s'inscrit dans un cadre de planification stratégique fixant pour les projets d'importance nationale un échéancier de réalisation à l'horizon 2030.

Il fixe entre autres les actions intégrées nécessaires à la protection et la valorisation des espaces sensibles que sont le littoral, les zones de montagnes, la steppe, le Sud et les zones frontalières.

*L'option Hauts Plateaux constitue un impératif pour le développement durable du pays.*

Les objectifs du SNAT

Parmi ses objectifs:

- Rééquilibrer le littoral en redéployant les activités économiques vers les Hauts Plateaux et le Sud;
- Amarrer l'Algérie à la société de l'information et du savoir;
- Renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires.

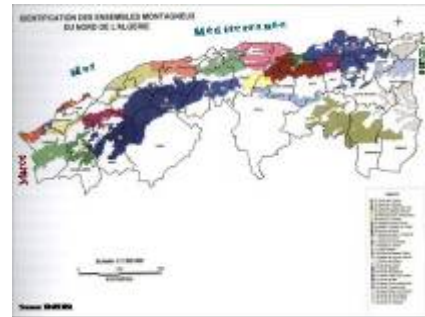


### Le Schéma national de conservation des sols et de lutte contre la désertification

Programme de lutte contre la désertification qui touche les zones arides, semi arides et sub-humides sèches.

- o Le Plan d'action national de lutte contre la désertification « PAN-LCD », dont la mise en oeuvre est multi-sectorielle et fera l'objet d'une adaptation à la stratégie décennale, conformément aux recommandations du Comité de la mise en oeuvre de la Convention de lutte contre la désertification (CRIC8) et de la Conférence des parties (COP9).

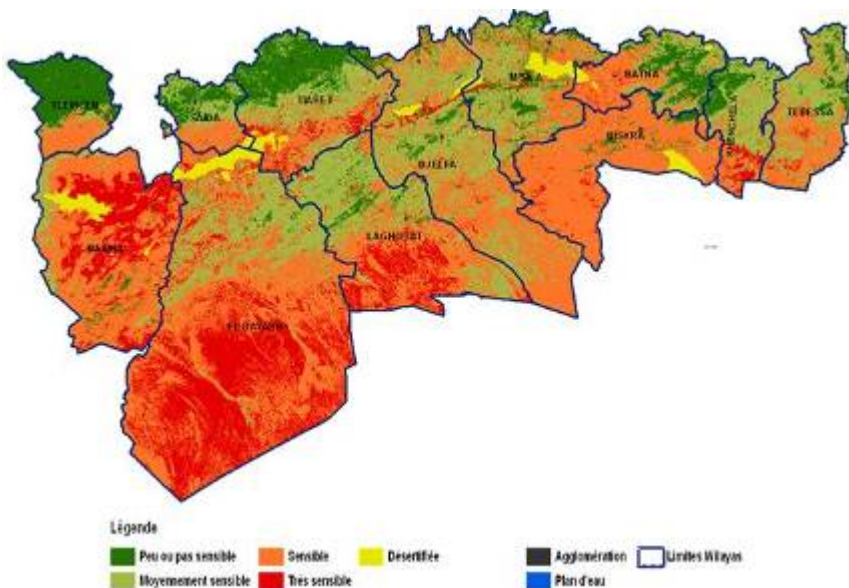
- La reprise du barrage vert dans le cadre d'une stratégie rénovée qui concernera un ensemble d'actions d'aménagement et de développement de nature essentiellement agro-sylvo-pastorale avec un objectif non seulement de protection mais également de production, pour améliorer les conditions de vie des populations et assurer ainsi la durabilité des investissements qui y seront consentis :
  - établir une cartographie exacte du « barrage vert » et identifier les superficies à reboiser ;
  - intégrer les populations locales comme parties intégrantes du projet ;
  - étendre les campagnes de sensibilisation à tous les acteurs et à tous les niveaux ;
  - prendre en compte les causes de la déforestation et de la désertification (coupe de bois, surpâturage, défrichement) en adoptant une approche intégrée pour couvrir les besoins des populations locales en bois, agriculture, énergie... ;
  - résoudre les contraintes liées à la nature juridique des terres ;
  - établir des mécanismes de suivi-évaluation du projet ;
  - prendre en compte la disponibilité des ressources en eau dans la zone de plantation ;
  - préserver les faciès steppiques originels par des systèmes de mise en défens améliorés.



L'étude du Schéma national de conservation des sols et de lutte contre la désertification, débuté en 2008 a concerné l'ensemble du territoire algérien et a porté en particulier sur les zones d'interventions prioritaires, à savoir, les régions des hauts plateaux, les zones steppiques, la région présaharienne, les oasis, les montagnes, les zones telliennes, et le littoral.

**Le Schéma national de conservation des sols et de lutte contre la désertification vise à définir des orientations et un programme d'actions décidé en concertation avec les partenaires pour assurer la conservation des sols dans les zones mises en valeur à des fins agricoles, pastorales ou forestières et à définir des moyens de lutte contre la désertification qui menace ces zones. Il indiquera les actions prioritaires, les mesures et les modalités à mettre en œuvre conformément à la législation en vigueur en vue d'asseoir un programme d'actions visant au maintien du potentiel productif et du couvert végétal ainsi que la conservation de la biodiversité.**

**En 2010, une carte nationale de sensibilité à la désertification a été publiée. Cette cartographie qui couvre une superficie de plus de 27 millions d'hectares concerne les douze (12) wilayas steppiques suivantes : Naâma, Tlemcen, El Bayadh, Saida, Tيارت, Laghouat, Djelfa, M'sila, Batna, Biskra, Khenchela, Tébessa.**



## Zonage du territoire nord en fonction de la pluviométrie annuelle

Ainsi pour l'Est algérien, Constantine se trouve au nord de la zone semi-aride qui s'étend au sud jusqu'au Monts de Nementcha dont les versants sud et les retombées sont classées en zone aride, alors que Biskra est dans la plate forme effondrée saharienne.



**Zones arides (50-150 mm/m)**  
**Zones semi-arides (150-600 mm/m)**  
**Zones subhumides (600-800 mm/m).**

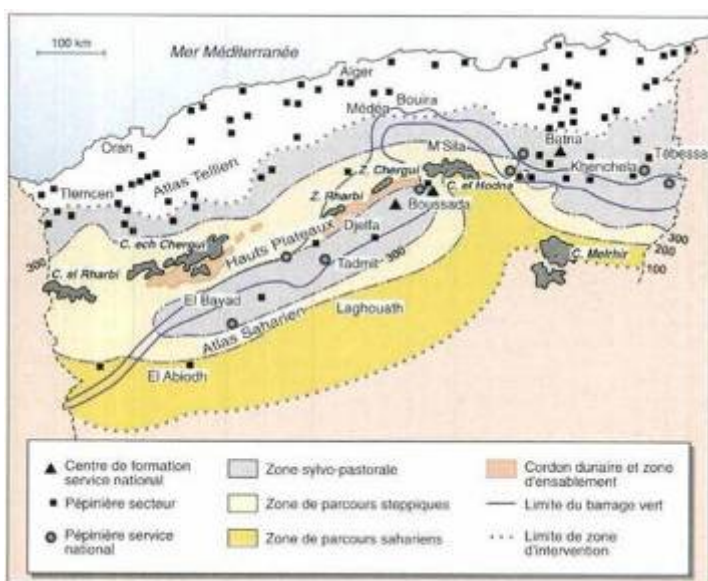
## Le barrage vert

Il a été mis en œuvre sur la partie présaharienne entre les isohyètes 300mm au nord et 200mm au sud, de la frontière marocaine à la frontière tunisienne, sur une bande de 1500km de longueur et 20km de largeur.

Il s'étend ainsi sur près de trois millions d'ha, touchant 13 wilayas (Djelfa, M'sila, Nâama, Laghouat, Batna, El Bayadh, Khenchela, Batna, Tébessa, Bouira, Médéa, Saida et Mascara)

1970-1980: Dans sa première formulation: conception essentiellement forestière à base de reboisement massif au niveau des espaces dégradés.

1990-2000 :L'objectif fondamental devint le rétablissement écologique du milieu par une exploitation rationnelle des ressources naturelles à travers une approche intégrée avec pour finalité la promotion économique et sociale des populations.



## Localisation du barrage vert



## L'Agence française des villes et territoires méditerranéens durables

par Jean-Yves Ollivier



L'Agence française des villes et territoires méditerranéens durables a été officiellement lancée vendredi 3 février à Marseille. Sur les fonts baptismaux se trouvaient ses cofondateurs : l'Etat via la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil général du Var, la communauté d'agglomération de Toulon-Provence-Métropole, la ville de Marseille, la communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole, l'Institut de la Méditerranée et l'Etablissement public Euro-Méditerranée. Mais aussi des membres associés, dont l'Agence nationale d'aménagement du territoire de la République algérienne démocratique et populaire (ANAT).

Le premier conseil du groupement a porté à la présidence de cette agence **Serge Telle**, actuel ambassadeur de l'Union pour la Méditerranée (UPM). L'Agence a pour objectif de « *mettre en place un dispositif d'échange d'expérience, d'expertise, de formation et de coopération permettant de promouvoir des démarches intégrées et exemplaires de développement urbain et territorial dans les pays de l'UPM* ». Elle va donc engager une forte coopération dans ce domaine entre les pays riverains du bassin méditerranéen.

## Lectures et publications signalées

### Un livre des Éditions Quæ



#### Et si l'agriculture sauvait l'Afrique ?

Hervé Bichat

2012, Éditions Quæ

160 pages

ISBN 978-2-7592-1698-7, référence 02295

Collection *Essais*

16 euros

Disponible au format numérique sur [www.quae.com](http://www.quae.com)

L'Asie est l'atelier du monde alors que les pays d'Afrique noire sont en crise. Comment expliquer ce renversement de perspective ? Est-il conjoncturel ou, au contraire, révèle-t-il des faiblesses structurelles, après les embellies sans lendemain des décennies 1950 et 1960 ?

Au terme d'une vie professionnelle consacrée aux agricultures de l'Afrique de l'Ouest, Hervé Bichat a souhaité témoigner. D'abord, parce que la crise qui touche le continent noir a suscité bien des critiques sur la capacité des Africains à accéder à une société industrielle évoluée. Ces opinions sont injustes et erronées pour quelqu'un qui a rencontré en Afrique noire tant de personnalités remarquables et qui reste admiratif devant l'énergie déployée par les Africains pour assurer un avenir à leurs enfants. Ensuite, parce que la pensée économique dominante d'aujourd'hui est incapable de prendre en compte les ressorts profonds de l'agriculture africaine. Or l'histoire démontre que, sans une agriculture dynamique, il n'y a pas de développement.

Mais aucune agriculture au monde n'a prospéré sans stabilité de long terme, un certain degré de protection et une attention à l'organisation des marchés. Donner du temps aux agriculteurs africains pour s'inventer un futur, réformer en priorité le foncier et conduire des politiques agricoles à l'échelle régionale, c'est à ces conditions que l'agriculture sauvera l'Afrique.

Ingénieur général au ministère français de l'Agriculture, **Hervé Bichat** accompagne les agricultures de l'Afrique de l'Ouest depuis 1959. Il a notamment été le premier directeur général du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), avant de diriger l'Institut national de la recherche agronomique, puis la Direction générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture.

éditions  
**Quæ**





*in memoriam*

**Jacques BELLEVILLE (X 1963 - ENGREF 1968)**

(1944-2012)

par Paul Baron, Alain Bernard, Bernard Glass et Daniel Loudière

Nous étions très nombreux jeudi 16 Février en l'église Saint-Jacques-du-haut-pas – rue Saint-Jacques à Paris pour accompagner dans son dernier voyage notre ami **Jacques Belleville**, entouré de l'affection de tous les siens ; cérémonie fort émouvante s'il en fut. Au cimetière du Père Lachaise, notre camarade **Bernard Glass** a tenu à marquer la profonde tristesse de tous ses amis en évoquant quelques moments heureux.

*« Jacques, mon ami de plus de quarante ans, tu es parti alors qu'en octobre dernier, lorsque nous nous sommes retrouvés en Suisse, au chalet des « Haudères », nous pensions bien refaire de la montagne et « réchauffer » quelques souvenirs communs. Il est vrai que tu étais déjà atteint par un mal redoutable mais nous espérions bien, avec toi, que tu t'en sortirais. Hélas, il n'en fut rien et je me retrouve seul, avec tes proches et tes amis à évoquer certains épisodes partagés de notre passé.*

*Le premier épisode, à l'origine de notre amitié, a démarré par ton affectation d'IGREF sortant de l'ENGREF à la DDA de Tarbes, fin 1968, comme chef du service de l'équipement et de l'aménagement rural. J'étais alors ton aîné de huit ans à la tête du service forestier, de l'aménagement pastoral et touristique de la montagne de cette DDA depuis 1966 et je m'interrogeais sur ton aptitude d'ingénieur débutant à être opérationnel, notamment en zone de montagne où la politique de rénovation rurale se mettait en place avec d'ambitieux projets des communes, soucieuses d'auto-développement avec la création d'unités touristiques axées sur la neige et leur patrimoine naturel. Tes origines savoyardes, ton enthousiasme créatif et ta vivacité intellectuelle t'ont emmené d'emblée à embrayer efficacement sur les opérations en cours et surtout à en engager de nouvelles. Nous formions un binôme d'ingénieurs complémentaires, apprécié de notre directeur et surtout de nos interlocuteurs montagnards. Bien que les compétences pour la pratique du ski ne relevaient pas de la DDA, tu t'es impliqué sans complexe dans les projets de stations de sports d'hiver, dont l'implantation de remontées mécaniques. Cela nous a amenés à reconnaître à ski les domaines susceptibles d'être équipés et surtout à développer notre amitié en même temps que l'économie locale. D'une certaine façon, nous étions complices en engageant ainsi l'administration de l'agriculture dans le champ relevant de celle de l'équipement. L'histoire nous a donné raison avec la création récente du corps des IPEF regroupant ceux des IGREF et des IPC. Donc, merci à toi, Jacques le pionnier !*

*En 1971, ma mutation en Alsace a mis fin à notre binôme professionnel, mais notre amitié a perduré à travers nos échanges à distance portant sur nos métiers et nos familles. Et toi, Jacques, après les Pyrénées, tu es devenu Parisien jusqu'à la fin de ton cursus professionnel et au-delà. Nous nous sommes revus fréquemment lors des réunions des instances représentatives du corps des IGREF, syndicale ou amicale, où tu manifestais toujours tes fortes convictions sur le rôle des ingénieurs dans une société moderne.*

*Mais pour revenir à nos retrouvailles illustrant ta grande originalité, j'en évoque les plus récentes qui m'ont particulièrement marqué. Lorsque tu m'as convié, il y a une dizaine d'années, à passer quelques jours à Lamor-Baden dans le Morbihan, j'ai réalisé que Jacques le montagnard était devenu Jacques le marin. Tu m'as fait découvrir ton voilier et ton savoir naviguer par vent de force 6. Ta nouvelle passion, assortie d'une technicité sans faille, m'a, une fois de plus, impressionné.*

*Pour autant, tu n'as pas abandonné l'univers montagnard. Quand toi et ta compagne Hélène m'avez invité au chalet des « Haudères » à Evolène, non pas pour des virées d'alpiniste, mais pour cueillir des champignons et des fruits sauvages, j'ai été « soufflé » par le mycologue et le botaniste que tu étais devenu. Tu reconnaissais, cueillais, conditionnais et cuisinait à la perfection les produits naturels de votre écosystème. Par la suite, tu m'as fait découvrir dans ta bibliothèque la riche collection d'ouvrages qui t'a permis d'acquérir ton savoir de naturaliste.*

*C'est d'ailleurs aux « Haudères » que nous nous sommes revus, en octobre dernier, mais ton état de santé t'a empêché de réaliser tes cueillettes automnales. Quatre mois après cette rencontre, tu nous a quittés en nous laissant le souvenir de ton exceptionnelle personnalité qui s'est investie dans de nombreuses activités tant scientifiques que sportives, sans délaisser les tiens et tout en demeurant modeste et pédagogue à l'endroit des autres.*

*Adieu Jacques. Tu demeures vivant à jamais parmi nous. »*



Tout autant que ses passions et centres d'intérêt, la carrière professionnelle de **Jacques** fut très éclectique. « Ses » carrières devrait-on dire ! En effet, celles-ci peuvent se décliner en plusieurs périodes ô combien diverses et variées...

De sa période étudiante au lycée du Parc en classe préparatoire puis à l'École polytechnique où il a intégré comme 3/2, le plus remarquable est de noter son engagement sportif permanent à côté d'études très prenantes ; ceci lui a valu de figurer quelque temps sur les tablettes des records en nage libre à l'X. Sous-lieutenant du Génie à Angers, puis à Neuf-Brisach en Alsace du sud, c'est aussi l'époque des multiples voyages en France, en Croatie, en Allemagne et en Suisse et probablement dans d'autres pays. A l'ENGREF, c'est la grande époque de **Maurice Rossin** comme directeur, avec des enseignants de haute qualité qu'il a beaucoup appréciés comme l'ensemble d'une promotion dénommée « *Poitou-Charentes* » ; ceci lui vaudra de parcourir cette région à de multiples reprises. En fin de scolarité après un choix difficile entre la coopération en Afrique et le terrain en France (finalement ce sera Tarbes en Hautes-Pyrénées), c'est **Jacques** « *qui s'y met* » pour organiser un voyage de promotion en Turquie tout à fait intéressant avec au-delà d'Istanbul quelques visites remarquables, le musée hittite à Ankara, le site néolithique de Catal Hüyük et des périmètres irrigués à Konya.

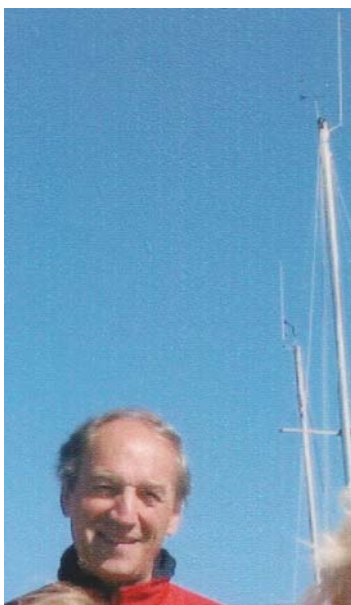
De cette période pyrénéenne si bien décrite par **Bernard Glass**, on peut ajouter sa contribution à deux aménagements à buts multiples, l'un à Payolle, l'autre à Loudenvielle avec deux barrages et des plans d'eau, aménagements toujours parfaitement opérationnels actuellement car conçus durablement.

Retour à l'ENGREF où il reprend le poste occupé précédemment par nos brillants collègues **Pierre Malaval** et **Philippe Huet** ; il est un chef de département puis un directeur des études à la fois engagé et réformateur ; passionné de didactique, il refonde la formation par projet qui figure parmi ses réussites. C'est aussi l'époque du passage de la technique à l'économie. Rapporteur au FDES pour des projets d'investissements agricoles et enseignant en économie à l'ENGEES à Strasbourg, il prépare implicitement son entrée au Crédit national sur proposition du président du FDES de l'époque. L'ENGREF est un carrefour, un point de passage : ce sera donc une période de forte implication collective dans la vie du corps des IGRF : participation active aux travaux du SNIGREF et création du club de réflexion **Pierre La Fontaine** ; dans ces instances, ses maîtres mots seront engagement et contribution au débat d'idées.

De sa première période de chargé d'affaires au Crédit national, c'est sa volonté de travailler intelligemment, d'être pertinent qui se dégageait ; ultérieurement, la Direction générale, ayant reconnu son esprit d'innovation, lui confiera la direction générale d'une filiale du groupe en charge de l'innovation et de la veille au bénéfice du groupe.

Enfin, **Jacques** qui était déjà trésorier de l'AIGREF a fait partie, dès le départ, de la petite équipe qui fut à l'origine de la création en Juin 2000 de l'association « Echanges méditerranéens ».

Sa double casquette de trésorier de l'AIGREF, disposant alors d'une réserve financière, et d'Echanges méditerranéens, qui démarrait sans le sou, a permis à l'association de vivre ses premiers mois sur des avances de trésorerie que **Jacques** tenait à rembourser dès que c'était possible. La trésorerie de l'association a souvent été très tendue et **Jacques** a réussi à assurer notre fonctionnement courant malgré les tensions. Jusqu'en 2005, il a régulièrement participé à toutes les réunions mensuelles du bureau restreint, nous faisant profiter de son expérience associative.



Cependant, l'essentiel de ce qui doit rester dans notre souvenir est le témoignage de sa vie : **Jacques** n'a pas cessé d'être en recherche de la Vérité, interrogeant à la fois la science, la raison et la religion comme en témoignent la cinquantaine de pages qu'il nous a laissées en guise de testament.

Son « *credo* » affirme « *nous sommes disciples du Christ si nous nous aimons les uns les autres, et plus particulièrement les faibles et les opprimés* ». Ce qu'il croyait, il s'est efforcé de le mettre en pratique.

Savons-nous, par exemple, qu'il fut trésorier (encore !) du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), qu'il appartenait à un groupe de partage, comme rappelé lors de ses funérailles ? Et tout cela dans la discrétion et la modestie, mais avec un dévouement sans limite, ne sachant pas refuser le service qu'on sollicitait.

C'est, sans nul doute, cet accord profond entre sa conviction et ses actes qui en faisait un camarade recherché, autant par la profondeur de sa pensée que par la chaleur de sa rencontre.

Soyons heureux de l'avoir connu et que son exemple nous aide

# ANNEE 2012 - BULLETIN D'ADHESION

à " ECHANGES MEDITERRANEENS " (S.V.P. remplir en majuscules)

M.  Mme  Mlle .....

ou appellation de l'Association .....

ou appellation de l'Entreprise .....

Adresse.....N° .....

Rue.....

Code Postal.....Ville..... Pays.....

Tél.....e-mail .....



## 2012

### ADHESION ANNUELLE

Cotisation	Personne Physique	Personne Morale
<input type="checkbox"/> Membre actif	<input type="checkbox"/> 25 € <input type="checkbox"/> 15 € (jeune –ingénieur < 30 ans) <input type="checkbox"/> 10 € (ingénieur-élève)	<input type="checkbox"/> 100 € (association) <input type="checkbox"/> 200 € (entreprise)
<input type="checkbox"/> Membre donateur	<input type="checkbox"/> à partir de 200 €	<input type="checkbox"/> à partir de 1000 €

**Bulletin d'adhésion à renvoyer avec votre chèque libellé à l'ordre  
d'Echanges Méditerranéens**

à

**Philippe de QUATREBARBES**

Trésorier

**Echanges Méditerranéens**

**19, Avenue du Maine**

**75732 PARIS Cedex 15**

[philippe.de-quatrebarbes@orange.fr](mailto:philippe.de-quatrebarbes@orange.fr)

**OU**

**ADHESION par paiement sécurisé en ligne à partir du site <http://aem.portail-gref.org> en allant sur ton espace personnel à l'aide de ton code personnel**